



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**30 mars 2020**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Epidémie de Covid-19 : le gouvernement demande l'ouverture complète des publications et données scientifiques issues de la recherche française sur le Covid-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, le gouvernement se mobilise activement pour soutenir le travail de la recherche pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

La semaine dernière, un fonds d'urgence de 50 millions d'euros a ainsi été débloqué par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

De son côté, grâce à plusieurs de ses programmes, le ministère des Solidarités et de la Santé soutient prioritairement les efforts de recherche appliquée, du diagnostic au traitement en passant par l'impact psychologique de l'épidémie, tant pour les patients que les soignants.

Afin de créer les meilleures conditions possibles à l'effort intense mené par les forces de recherche françaises, la circulation de toutes les informations scientifiques doit être facilitée pour permettre des avancées décisives, notamment concernant l'amélioration de la prise en charge des patients. Dans ce contexte, Olivier Véran et Frédérique Vidal demandent l'accès libre et public aux publications mais aussi aux données issues de la recherche en lien avec l'épidémie de covid-19 en France.

Pour assurer la diffusion immédiate des résultats, indispensable à l'avancée rapide vers des solutions, il est demandé aux porteurs des projets qui ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « flash » de l'Agence nationale de la recherche, ou dans celui de la procédure accélérée Covid-19 du ministère des Solidarités et de la Santé, de mettre à disposition du public leurs données ainsi que leurs résultats.

Pour l'ensemble des projets mise en œuvre, cela consiste à :

- Diffuser de manière précoce des résultats via des plateformes de prépublication ouvertes
- Déposer sans délai des publications acceptées en texte intégral sur une archive ouverte. La publication dans des revues en accès ouvert est fortement encouragée.
- Partager les protocoles et les données provisoires, puis finales dans le respect des règles établies (RGPD)

- Mettre en place un « plan de gestion des données » avec mise à jour et transmission au financeur

Plus largement, et dans le cadre général d'une politique de partage des données de recherche publique selon la logique FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable), les ministres souhaitent la mise à disposition au public de l'ensemble des publications, dans toutes les disciplines, qui peuvent nourrir la recherche sur l'épidémie de COVID.

Des dispositions juridiques adaptées pourront si besoin être mises en œuvre pour assurer le déploiement de cette politique d'ouverture.

**Ministère des Solidarités et de la Santé**

01 40 56 60 65

[Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

01 55 55 99 12 / 86 90

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)